

n°58 / juillet 2015

SAÔNE

VOTRE COMMUNE



13

70^e anniversaire
8 mai 1945

14

1^{re} rencontre
**ÉCOLES DE TAMBOUR
FRANÇAISE ET AMÉRICAINE**

Sommaire

ÉTAT CIVIL	3
CONSEIL MUNICIPAL COMPTES RENDUS	4
INTERVIEW Yoran Delarue	10
FINANCES : LES CAISSES SONT-ELLES VIDES ?	12
UNE AGRÉABLE CROISIÈRE	12
8 MAI 1945 70 ^e anniversaire	13
ÉCOLES DE TAMBOUR	14
JUDO CLUB	14
NETTOYONS LA NATURE	15
DIAGONALE DU DOUBS	15
EXPOSITION	16
MARIO DUCCESCHI	16
MAURICE BLANC	17
DOMINIQUE WINKELLMÜLLER	18
JEAN-PIERRE HUGOT	18
RECENSEMENT	19
CANICULE	20
CAMBRIOLAGES	21
ABBÉ SIMON	23
CALENDRIER DES COLLECTES DE DÉCHETS	24

“ Le mot du maire ”

Yoran DELARUE > Maire de Saône



**Voici le temps des vacances de retour !
Les Français vont prendre le large !**

L'heure est maintenant au repos bien mérité et beaucoup d'entre vous vont prendre le chemin des vacances. J'ai une pensée pour toutes celles et tous ceux, qui, touchés de plein fouet par la crise, ne pourront offrir des vacances à leurs enfants en dehors du département.

Loisirs, repos, siestes, baignades, randonnées, cyclo, nature, découvertes, visites, lectures, montagne, mer, sable blanc ou doré, étranger... que sais-je encore !

C'est l'été et même si, comme tout un chacun, nous allons en goûter les plaisirs et recharger nos batteries, nous ne nous endormons pas pour autant sur le succès de la mobilisation de ce triste mois de janvier, triste début d'année : nous avons été des milliers à être Charlie ! Veillons à rester dans cette démarche de solidarité retrouvée.

Quelle que soit votre destination, je vous souhaite d'excellentes vacances, et vous invite à méditer le voyage selon Proust : « Le véritable voyage de découverte ne consiste pas à chercher de nouveaux paysages mais à avoir de nouveaux yeux ».

Bonnes vacances, prenez soin de vous et rendez-vous à la rentrée.

Yoran Delarue

édito

mariages

Époux	Épouse	Date
LEJEUNE Pascal	NICOLAS Sandie	21/02/2015
WOLF Geoffroy	DI BENEDETTO Perrine	13/06/2015

naissances

NOM Prénom	Date	Adresse
LACROIX Nathéo	19/12/2014	8 rue des Thuyas
CHASSOT Gaspard	25/12/2014	4 allée Louis Jahier
CHARREYRE Stella	31/12/2014	28 grande rue
GOGUEL Elias	21/01/2015	1 allée Louis Jahier
POURCHET Maxence	27/01/2015	9 allée Louis Jahier
BESSON Célestine	01/02/2015	11B rue de la Fontaine
BOURGEOIS Maëline	02/02/2015	1 rue du Château
DJELLAB Djamil	02/02/2015	4 rue de la Mairie
BÉZARD Pablo	08/03/2015	5A rue de la Fontaine
PEDRE TURPIN Lana	30/03/2015	2 rue des Frères Maire
EPAILLY Tino	09/04/2015	10 rue du Colombier
PROFETA SENGSOURIYA Kyhara	06/05/2015	3I rue de la Glacière
MANAÏ Neïla	04/06/2015	3 bis rue des Ronces
LESIEUR Clément	05/06/2015	7 bis rue de la Cassotte
FIGUEIRA Elyne	09/06/2015	11 rue de la Mairie

décès

NOM Prénom	Date de naissance	Décès
DUMONT Jean-Paul	08/11/1938	17/12/2014
MARGUET Claude	21/10/1944	22/12/2014
BLANC Maurice	11/11/1921	26/12/2014
LALLEMAND René	31/01/1926	29/12/2014
TROUILLOT Odette née BILLET	26/04/1912	20/01/2015
HUOT-MARCHAND Marie-Thérèse née DONEY	13/01/1934	21/01/2015
MOREL Geneviève née JEANNOT	05/06/1925	03/02/2015
GEAY Didier	14/09/1971	28/02/2015
KELLER Jean-Marie	13/01/1950	14/03/2015
MOUREY Geneviève née GRANGEOT	17/02/1933	20/03/2015
VOILHES Danielle née CHAPPAT	12/09/1940	26/03/2015
TORRÉADRADO Serge	11/02/1940	02/04/2015
BERNARDOT Louis	29/10/1938	05/04/2015
MANZINALI Marie née GUINCHARD	13/02/1921	13/04/2015
GILLOT Madeleine née PRIEUR	29/05/1915	14/04/2015
BOILLON Alice née PERRET	16/12/1921	18/04/2015
GARDY Henri	21/08/1927	20/04/2015
PAVAN Anna née IOANNONE	15/01/1929	13/05/2015
VALLINA Maria née PEROMINGO ALONSO	15/08/1924	25/05/2015
DUBOZ Marie née MARION	16/02/1924	13/06/2015

conseil municipal

L'ensemble des comptes rendus des conseils municipaux est disponible dans son intégralité sur le site de la commune : www.saone.fr

comptes rendus 2015

4 février 2015

URBANISME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

MODIFICATION DU PLU

M. Emilio JUAREZ rappelle que par délibération du 30 mai 2014, le Conseil municipal a décidé de modifier le PLU et de reprendre les remarques formulées par le Préfet.

Mandaté pour suivre ce dossier, l'Atelier du Triangle a proposé une nouvelle rédaction ou a rajouté des précisions concernant l'assainissement, la zone de l'aérodrome de la Vèze, les zones humides, les risques géologiques, les nuisances sonores, la protection de la source d'Arcier, les zones agricoles et naturelles.

VENTE DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX PAR HABITAT 25

Par courrier du 22 décembre reçu en mairie le 24 décembre, la Préfecture informe la commune que Habitat 25 a l'intention d'aliéner 21 pavillons situés sur la commune. La commune doit se prononcer dans un délai de deux mois à partir de la date de réception. Refus à l'unanimité.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT SECTEUR DES GRANDS VERGERS : SERVITUDES DE PASSAGE

M. Emilio JUAREZ présente les conditions de réalisation d'un collecteur public d'eaux usées pour raccorder d'une part, le projet immobilier de 20 logements du promoteur Carré Est situé au 14 avenue de la Gare à Saône, et d'autre part les immeubles sur les parcelles cadastrées AH1, AH5, AH6, AH7, AH8 et AH256, non raccordables gravitairement sur le réseau public d'eaux usées situé rue de la Fontaine et mis en service en 2013.

ADMINISTRATION - FINANCES

MODIFICATION DES CRÉDITS D'EMPRUNTS

Proposition de délibération pour la modification des taux des emprunts à taux variable. Une réduction de 0,20 intervient dès décembre 2014 et une nouvelle réduction de 0,50 interviendra dès septembre 2015.

Ainsi de 4,15% le taux passera à 3,40% ce qui fera une économie de 4500€ dès 2015 et de 14000€ à 15000€ l'an par la suite.

La renégociation de l'emprunt à taux fixe n'est pas envisageable car les conditions ne sont pas favorables pour l'instant.

FACTURATION DES INCIVILITÉS POUR LES DÉPÔTS SAUVAGES

Afin de pouvoir se retourner contre les auteurs de ces incivilités, s'ils sont identifiés (preuve à l'appui) par le Maire, un agent assermenté de la commune ou par la gendarmerie, il est proposé d'instaurer un forfait d'intervention de 300€ pour l'enlèvement et le nettoyage des lieux publics souillés sur le territoire de la commune, et ce quelque soit le type de déchets non autorisés. Ce forfait n'obère pas l'application d'une amende suite à un dépôt de plainte.

PATRIMOINE - COMMERCE - ENVIRONNEMENT

LOI POPE POLLUEUR/PAYEUR

Cette loi met en place un système de ristournes ou d'abattement des amendes pour les producteurs affirmant une politique volontariste d'aide au développement des économies énergétiques. Dans ce cadre général, le groupe TOTAL s'est engagé à promouvoir l'économie d'énergie en contractant avec des opérateurs certifiés, spécialisés dans ce domaine, telle la société Languedoc-Isolation dans la région Est.

Cette société propose de financer en totalité des travaux d'isolation sur des bâtiments publics de plus de 2 ans. Aide basée sur le montant hors taxes.

La commission patrimoine a identifié la mairie, l'école maternelle, la Messarde, le presbytère et l'Outo, sous réserve de faisabilité technique. Une prochaine réunion technique sera programmée afin de vérifier la faisabilité pour chaque bâtiment. Le gain estimé serait de l'ordre de 18 à 20% sur la consommation.

COMMUNICATION JEUNESSE ET SPORTS

M. Luc BANDELIER présente les tarifs pour la location de la nouvelle salle polyvalente du bâtiment du centre bourg. La commission propose de s'aligner sur les mêmes tarifs que ceux de la salle Guinemand pour les Saônois. En revanche ceux destinés aux personnes de l'extérieur sont revalorisés. Ces tarifs sont comparables à ceux qui se pratiquent alentour.

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

RYTHMES SCOLAIRES

En ce qui concerne la maternelle, les 5 matinées d'école apportent un certain confort pour les enfants en termes d'apprentissage. Les après-midi sont un peu trop courts. Quelques absences sont observées le mercredi matin. Les parents évoquent la fatigue. Les enseignantes font un constat mitigé sur les nouveaux

rythmes qui sont plus ou moins bien adaptés aux maternelles. En ce qui concerne l'élémentaire, l'équipe enseignante est très satisfaite. L'apprentissage du matin est bénéfique. L'après-midi ne comporte plus de récréation.

pour Les TAP

En maternelle, les enfants sont rassurés par les ATSEM qui s'occupent d'eux habituellement. Les TAP s'organisent autour d'un temps de repos, de goûter et d'activités diverses. Une animatrice du périscolaire poursuit la sieste après 15h30 pour les enfants qui restent aux TAP. Les parents sont satisfaits et ne souhaitent pas plus d'activités.

En élémentaire, les soucis d'organisation ont été réglés. C'est le service périscolaire qui se charge de l'organisation et de la coordination des TAP. À partir de la rentrée de mars, les enfants ont pu s'inscrire à une activité pour une session de 7 semaines. Le manque de temps est regretté par tous les organisateurs. La commission est en recherche de nouvelles activités. Des contacts ont été pris auprès des pompiers. Un atelier décoration pour les 20 ans de la Diagonale du Doubs et pour la fête des écoles sera mis en place après les vacances de février.

Mise en place d'un projet éducatif territorial

Préparé par le comité de pilotage, le PEDT doit sur le territoire concerné, définir les objectifs pédagogiques communs partagés par les différents partenaires, en assurer le suivi et l'évaluation. Son application est indispensable pour continuer de recevoir l'aide de l'État (50€/enfant inscrit).

Quelques réflexions sont d'ores et déjà engagées sur l'organisation des horaires hebdomadaires, la programmation des APC.

12 mars 2015

URBANISME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS : CONVENTION CAGB

Jusqu'à maintenant l'État, et notamment la DDT, instruisait gratuitement pour les communes de moins de 20 000 habitants, les autorisations d'urbanisme depuis les lois de décentralisation.

La loi ALUR, votée en mars 2014, met fin à ce dispositif gratuit à compter du 1^{er} juillet 2015 et transfère les compétences aux communautés de 10 000 habitants et plus. Un service commun sera mis en place par la CAGB à compter de cette date pour permettre aux communes de bénéficier d'une ingénierie pour l'instruction des dossiers, et ce sans remettre en cause la compétence dévolue aux Maires, qui ont la responsabilité de la procédure et de la décision finale.

Il est proposé d'autoriser M. le Maire à signer la convention avec la CAGB pour l'instruction des dossiers concernant les permis d'aménager.

M. le Maire précise que les permis de construire à enjeux seront peut-être confiés ultérieurement après avoir des précisions sur la définition de ces permis à enjeux.

PATRIMOINE - COMMERCE - ENVIRONNEMENT

projet RTE : demande de distraction des parcelles communales du régime forestier

Pour réaliser le projet de transformateur, il est nécessaire de distraire certaines parcelles communales du régime forestier soit :

SECTION	N° PARCELLE	LIEU-DIT	CONTENANCE TOTALE	CONTENANCE À DISTRAIRE
ZA	278C	La Caille	3 ha 32 a 92 ca	0 ha 66 a 76 ca
A	411	Nouvelot	2 ha 54 a 20 ca	1 ha 05 a 03 ca
A	412	Nouvelot	2 ha 23 a 0 ca	0 ha 02 a 57 ca
TOTAL				1 ha 43 a 36 ca

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

périscolaire : Horaires rentrée scolaire 2015/2016

Changement d'horaires du mercredi :

Le comité de pilotage a proposé de modifier les horaires scolaires du mercredi à compter de la rentrée 2015, qui seraient de 9 h à 12 h au lieu de 8 h 30 à 11 h 30.

Changement d'horaires de TAP :

Le comité de pilotage a proposé de modifier les horaires des TAP pour l'école élémentaire. Au lieu de 4 heures sur 4 jours, il est proposé de fixer 3 jours de 1 h 20 à la demande des intervenants extérieurs.

Ainsi, sous réserve d'acceptation du corps enseignant, les APC seraient fixés le lundi et les TAP le mardi, le jeudi et le vendredi. En maternelle, pas de changement : 4 fois 1 heure, de 15 h 30 à 16 h 30.

ADMINISTRATION - FINANCES

M^{me} Valérie DURAND indique à l'assemblée que les comptes administratifs correspondants se trouvent en concordance avec les comptes de gestion présentés par le percepteur ; il est donc procédé au vote des comptes de gestion 2014.
Adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2014

	RÉSULTATS CUMULÉS 2014	RESTES À RÉALISER 2014	SOLDE DE FINANCEMENT	BESOIN DE FINANCEMENT		REPORT 2015	TOTAL
	Dépenses	Recettes	Solde RAR				
BUDGET PRINCIPAL - adopté à l'unanimité							
Investissement	-166 834,58€	159 202,07€	373 343,20€	214 141,13€	47 306,55€	0€	166 834,58€
Fonctionnement	1 841 874,50€						1 841 874,50€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »							
ASSAINISSEMENT - adopté à l'unanimité							
Investissement	9 737,78€	37 274,28€	77 226,00€	39 951,72€	49 689,50€	0€	9 737,78€
Fonctionnement	26 053,94€						26 053,94€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »							
FORÊT - adopté à l'unanimité							
Investissement	-2 047,90€	14 728,50€	0€	-14 728,50€	-16 776,40€	16 776,40€	2 047,90€
Fonctionnement	165 552,94€						148 776,54€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »						16 776,40€	
CAVEAUX - adopté à l'unanimité							
Investissement	-38 540,99€	0€	0€	0€	-38 540,99€	(stock caveaux)	-38 540,99€
Fonctionnement	2 868,11€					0€	2 868,11€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »						0€	
CCAS - adopté à l'unanimité							
Investissement	0€	0€	0€	0€	0€	0€	0€
Fonctionnement	0€					0€	0€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »						0€	
PÉRISCOLAIRE ET ACCUEIL DE LOISIRS - adopté à l'unanimité							
Investissement	598,28€	0€	0€	0€	598,28€	0€	598,28€
Fonctionnement	0€					0€	0€
Compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés »						598,28€	

10 AVRIL 2015

ADMINISTRATION - FINANCES

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après avoir entendu la présentation de l'adjointe aux finances, il est proposé d'augmenter les taux d'imposition pour 2015. Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de fixer les taux des trois taxes comme suit pour 2015 :

Taxe d'habitation : 8.84 %

Taxe foncière (bâti) : 13.99 %

Taxe foncière (non bâti) : 31.59 %

Ces taux s'appliquent sur la base d'imposition déterminée par les services fiscaux de l'État, en fonction du bien immobilier, et connaissent chaque année, une revalorisation forfaitaire nationale obligatoire fixée par la loi de finances.

VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2015 (en euros)

		DÉPENSES		RECETTES	
ASSAINISSEMENT					
Fonctionnement	Charges à caractère général	44 500,00		Excédent antérieur reporté	7 732,27
	Intérêts d'emprunts	19 000,00		Produit des services	103 467,73
	Charges exceptionnelles	3 400,00		Autres produits de gestion courante	5 668,00
	Dépenses imprévues	0,00		Opérations d'ordre entre section	42 800,00
	Virement section d'investissement	1 768,00			
	Opérations d'ordre entre section	91 000,00			
TOTAL		159 668,00			159 668,00
Investissement	Solde d'exécution d'investissement	0,00		Solde d'exécution d'investissement	9 737,78
	Restes à réaliser 2014	37 274,28		Restes à réaliser 2014	77 226,00
	Emprunts et dettes assimilées	28 000,00		Autres immobilisations financières	14 000,00
	Immobilisations en cours	85 657,50		Virement section fonctionnement	1 768,00
	Dépenses imprévues	0,00		Opérations d'ordre entre section	91 000,00
	Opérations d'ordre entre section	42 800,00		Opérations d'ordre dans la section	14 000,00
	Opérations d'ordre dans la section	14 000,00			
TOTAL		207 731,78			207 731,78
CAVEAUX					
Fonctionnement	Charges à caractère général	8 000,00		Excédent antérieur reporté	2 868,11
	Opérations d'ordre entre section	46 540,99		Produit des services	43 672,88
				Opérations d'ordre en section	8 000,00
TOTAL		54 540,99			54 540,99
Investissement	Solde d'exécution d'investissement	38 540,99		Opération d'ordre entre section	46 540,99
	Opération d'ordre en section	8 000			
TOTAL		46 540,99			46 540,99
CCAS					
Fonctionnement	Charges à caractère général	28 350,00		Excédent antérieur reporté	0
	Charges de personnel	40,00		Produit des services	24 000,00
	Charges diverses de gestion courante	1 900,00		Dotations et participations	6 290,00
TOTAL		30 290,00			30 290,00
FORÊT					
Fonctionnement	Charges à caractère général	22 480,00		Excédent antérieur reporté	148 776,54
	Charges diverses de gestion courante	50 000,00		Produit des services	40 500,00
	Intérêts d'emprunt	500,00		Produits exceptionnels	100,00
	Dépenses imprévues	1 686,00			
	Virement section d'investissement	26 100,00			
TOTAL		100 766,00			189 376,54
Investissement	Solde d'exécution d'investissement	2 047,90		Excédent de fonctionnement capitalisé	16 776,40
	Restes à réaliser 2014	14 728,50		Virement section fonctionnement	26 100,00
	Immobilisations corporelles	24 300,00			
	Dépenses imprévues	1 800,00			
TOTAL		42 876,40			42 876,40
PÉRISCOLAIRE					
Fonctionnement	Charges à caractère général	87 800,00		Excédent antérieur reporté	0,00
	Charges de personnel	206 432,00		Atténuation des charges	1 000,00
	Autres charges de gestion courante	1 800,00		Produit des services	160 800,00
	Virement section d'investissement	14 734,72		Dotations et participations	37 000,00
				Autres produits de gestion courante	111 966,72
TOTAL		310 766,72			310 766,72
Investissement	Immobilisations corporelles	15 550,00		Solde d'exécution d'investissement	598,28
				Dotations et fonds divers, réserves	217,00
				Virement section de fonctionnement	14 734,72
TOTAL		15 550,00			15 550,00
BUDGET PRINCIPAL					
Fonctionnement	Charges à caractère général	456 780,00		Excédent antérieur reporté	1 841 874,50
	Charges de personnel	696 100,00		Atténuation des charges	30 500,00
	Charges diverses de gestion courante	288 002,72		Produit des services	21 150,00
	Charges financières	320 000,00		Impôts et taxes	1 560 767,00
	Charges exceptionnelles	10 100,00		Dotations et participations	430 626,00
	Dépenses imprévues	20 000,00		Autres produits de gestion courante	97 000,00
	Virement section d'investissement	858 514,45		Produits exceptionnels	10 200,00
TOTAL		2 649 497,17			3 992 117,50
Investissement	Solde d'exécution d'investissement	166 834,58		Restes à réaliser 2014	373 343,20
	Restes à réaliser 2014	159 202,07		Dotations et fonds divers, réserves	197 559,00
	Emprunts et dettes assimilées	237 000,00		Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00
	Immobilisations incorporelles	105 080,00		Subventions d'investissement	0,00
	Immobilisations corporelles	536 018,70		Produit des cessions	10 000,00
	Immobilisations en cours	235 281,30		Virement section fonctionnement	858 514,45
TOTAL		1 439 416,65			1 439 416,65

PATRIMOINE - COMMERCE - ENVIRONNEMENT

Vandalisme ateliers municipaux : information

Dans la nuit du 16 au 17 mars, les ateliers municipaux ont été visités par effraction. Le vol a été conséquent puisque tout le matériel petit et moyen a été dérobé, un véhicule a été fracturé. Un camion a été volé pour charger le matériel qui a été retrouvé à Mamirolle. Celui-ci a été vu vers 4 heures par les caméras à Mamirolle. Il était donc nécessaire de rééquiper les agents communaux en urgence. Les commandes de matériel sont en cours et sont prévues par le budget.

Une enquête de gendarmerie est en cours. Une mise en sécurité des ateliers est en réflexion avec une mise sous alarme puis un renforcement de la clôture et la fermeture du site qui devront être budgétisées en 2016.

COMMUNICATION - JEUNESSE ET SPORTS

Création d'un comité de pilotage pour le développement du tissu associatif saônois

À la suite de la rencontre avec 24 associations le 3 avril dernier il a été décidé de créer un comité de pilotage pour le développement du tissu associatif saônois. Outre deux représentants de la commission communale, trois personnes représenteront les associations culturelles (La Cim, Familles rurales, batterie fanfare) et trois personnes représenteront les associations sportives (Judo-club, handball, Archers du Plateau).

28 mai 2015

URBANISME VOIRIES ET RÉSEAUX DIVERS

Enquête publique GEN'IATEST La Chevillotte

Lors du dernier Conseil, il a été évoqué le dossier pour l'ouverture d'une enquête publique portant sur la demande d'autorisation présentée par la Société GEN'IATEST pour l'extension d'une installation de transit de bovins sur le territoire de la commune de la Chevillotte.

Des remarques avaient été émises, notamment sur l'augmentation du trafic poids lourds au centre du village, suite à l'extension d'une telle installation.

En réponse, le trafic relatif à l'activité actuelle de GEN'IATEST est estimé à 460 véhicules sur l'année. Le surplus lié au projet serait de l'ordre de 60 à 80 camions pour l'année.

La rencontre avec le commissaire enquêteur a eu lieu le jeudi 7 mai.

La commune a pris connaissance du trafic supplémentaire et porte l'attention de l'exploitant sur :

- le respect des vitesses autorisées ;
- l'aménagement de la voirie concernant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite ;
- la mise en place d'équipements en haut de la rue de l'Étoile pour réduire la vitesse ;
- l'interdiction de s'engager à droite rue de la mairie en descen-

- dant de la rue de l'Étoile ;
- l'interdiction de passer avec les camions de transport pendant les heures d'affluence, entrées et sorties des classes.

La commission suggère :

- qu'un arrêté soit pris pour interdire la circulation des camions de transport rue de la mairie ;
- que les horaires de rentrées et de sorties de classes soient mentionnés dans la délibération.

Enquête publique société BBCI à VILLERS-SOUS-MONTROND

Il s'agit d'une plate-forme de réception et de tri de déchets du BTP et de déchets industriels banals.

Pour mieux valoriser les déchets issus de cette plate-forme de réception et de tri, la société souhaite modifier ses installations par la mise en place :

- d'une installation de préparation et de stockage de combustible ;
- d'une installation de production d'énergie par cogénération ;
- d'une installation de séchage/déshydratation de biomasse.

Exonération de taxe foncière

Pour inciter à construire un logement certifié BBC, certaines collectivités dotées d'une fiscalité propre, peuvent exonérer temporairement de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Type de construction : logement neuf achevé après le 1^{er} janvier 2009 et titulaire du label « Bâtiment basse consommation énergétique BBC 2005 ».

Durée de l'exonération : 5 ans ou plus selon la délibération de la commune.

Point de départ de l'exonération : à compter de l'année qui suit l'achèvement de la construction (ou à compter de la 3^e année suivant celle de l'achèvement lorsque le logement bénéficie déjà d'une exonération de 2 ans).

Taux de l'exonération : de 50 % à 100 %.

Cette exonération est facultative, elle est décidée sur délibération de la commune concernée.

Explications : conformément aux dispositions de l'article 1383 du Code général des impôts, les constructions nouvelles à usage professionnel ou d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant 2 années qui suivent leur achèvement.

La délibération porte sur la part revenant à chaque collectivité territoriale à fiscalité propre. La durée ne peut être inférieure à cinq ans. L'exonération s'applique à compter de la 3^e année après l'achèvement de la construction.

À ce jour, aucune délibération n'a été prise par la commune de Saône. L'avis de la commission est défavorable quant à l'exonération de la taxe foncière car l'État se désengage financièrement vers les collectivités locales, et d'un autre côté, demande aux communes d'exonérer de taxes foncières pour favoriser les constructions de logements titulaires d'un label BBC.

Exonération de taxes foncières = moins de recettes pour la collectivité locale.

La commune en liaison avec la CAGB a accepté d'accorder une nouvelle aide financière destinée à favoriser l'accession à la propriété, sous réserve de respecter certaines conditions. Cette aide, qui s'élève entre 1 000 et 1 200 € suivant la composition du ménage, est destinée aux ménages qui souhaitent acquérir un premier logement neuf dans l'agglomération.

ADMINISTRATION - FINANCES

M. le Maire revient sur un prêt de 300 000 € de mars 2013, d'une durée de 180 mois, au taux de 4,05 %, pour un capital restant dû au 29 juin 2015 de 265 708 €.

L'organisme financier a demandé une nouvelle délibération où M. le Maire ne doit pas voter en raison de son appartenance au personnel du Crédit Agricole.

La nouvelle proposition est la suivante :

- indemnités financières : 26 570,71 €
- frais de dossier : 400 €
- taux renégocié : 2,15 %
- durée résiduelle : 144 mois

VIE SCOLAIRE ACTION CULTURELLE

TARIFS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE POUR LA RENTRÉE 2015

Matin : lundi, mardi, jeudi, vendredi (7 h 30-8 h 30)

le mercredi : 7 h 30-9 h (si le DASEN donne son accord pour un début d'école à 9 h).

Midi : lundi, mardi, jeudi, vendredi : maternelle 11 h 45-13 h 30

élémentaire : 12 h-13 h 45, le mercredi de 12 h à 13 h 30 (si le DASEN donne son accord).

Soir : lundi, mardi, jeudi, vendredi : tarif à la 1/2 h. Les enfants peuvent quitter l'accueil de loisirs à compter de 17 h 30.

Exception : les élèves de la CLIS.

Début du périscolaire du soir : 16 h 30 pour les maternelles ;

15 h 30/16 h 30 le lundi pour les élémentaires (en fonction des APC) et 16 h 50 mardi, jeudi et vendredi.

Pour les enfants arrivés à 16 h 50, la première demi-heure court jusqu'à 17 h 30, toute 1/2 heure commencée est due.

TARIFS MERCREDIS LOISIRS

ATL non déduits

	REPAS + APRÈS-MIDI	APRÈS-MIDI
	13 H 30-18 H 30	
QF < 500	11,31 €	5,99 €
QF de 501 à 833	12,29 €	6,74 €
QF de 834 à 1166	13,26 €	7,49 €
QF de 1167 à 1499	14,24 €	8,24 €
QF > 1500	15,21 €	8,99 €

TARIFS TAP

Maternelle : 15 h 30-16 h 30 : 0,55 €

Élémentaire : 15 h 30-16 h 30 : 0,75 €

	MATIN	REPAS + GARDE	SOIR
QF < 500	1,19 €	5,96 €	0,57 €
QF de 501 à 833	1,35 €	6,26 €	0,79 €
QF de 834 à 1166	1,50 €	6,57 €	0,88 €
QF de 1167 à 1499	1,64 €	6,87 €	0,97 €
QF > 1500	1,81 €	7,17 €	1,06 €

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS - VACANCES SCOLAIRES

ATL non déduits

	MATIN	REPAS + GARDE	APRÈS-MIDI	JOURNÉE + REPAS	SEMAINE DE 5 JOURS + REPAS
	7 H 30 - 12 H	12 H - 13 H 30	13 H 30 - 18 H 30	7 H 30 - 18 H 30	7 H 30 - 18 H 30
QF < 500	5,40 €	5,96 €	5,99 €	14,31 €	66,74 €
QF de 501 à 833	6,08 €	6,26 €	6,74 €	15,66 €	72,89 €
QF de 834 à 1166	6,74 €	6,57 €	7,49 €	17,01 €	79,02 €
QF de 1167 à 1499	7,42 €	6,87 €	8,24 €	18,36 €	85,16 €
QF > 1500	8,10 €	7,17 €	8,99 €	19,72 €	91,31 €

Interview

Yoran Delarue, Maire De Saône

15 mois après le début de son mandat, Yoran Delarue, premier magistrat de la commune, revient sur le travail accompli ou en cours et sur les projets par l'équipe municipale pour les années à venir.

Entre l'apprentissage d'un nouveau métier, les réflexions autour de projets d'urbanisme et la confrontation aux contraintes financières, le début de mandat s'est révélé très dense.

Interview mené par un habitant de la commune : entre bilan et perspectives pour la commune.

Saône votre commune: Cela fait déjà plus d'un an que vous êtes en fonction. Quel regard portez-vous sur ce début de mandat ?

Yoran Delarue: C'est vrai que nous sommes arrivés à la mairie avec une équipe dont 60% des membres n'avaient jamais été élus. Je n'avais moi-même jamais été en contact avec un élu, ni pu appréhender la réalité d'une telle charge. Aujourd'hui, avec un peu plus d'un an d'expérience, j'ai le sentiment d'avoir pris la mesure de ce nouveau challenge et du temps que réclame ma fonction de maire.

Je suis d'ailleurs heureux d'avoir pu obtenir de mon entreprise une disponibilité pour la durée du mandat et ainsi devenir maire à temps plein. Cela m'est très vite apparu indispensable car je dois finalement gérer une PME de 35 salariés et, chaque jour, prendre des décisions dont les conséquences ne sont pas toujours faciles à évaluer. C'est aussi pour cela que je continue de suivre des formations en urbanisme, en finances publiques... D'une certaine manière, il faut encore que je me professionnalise. D'autant que je dois aussi assumer des fonctions de vice-président à l'agglomération.

SVC: La nouvelle équipe a-t-elle vraiment bien pris le rythme ?

YD: Bien sûr, avec autant de nouveaux, il y a eu un temps d'adaptation, de découverte et de compréhension du fonctionnement d'une mairie et des dossiers. Ce temps a d'ailleurs sans doute été un peu allongé par le fait que nous avons dû tout aller chercher par nous-mêmes.

Ce qui nous aide bien entendu, c'est notre capacité au travail en équipe. J'ai une grande confiance dans mes adjoints et je sais que chacun s'investit, sans compter son temps. Je les vois tous en mairie au moins 2 ou 3 fois par semaine, en dehors des commissions, des réunions d'adjoints et des conseils municipaux. Cela facilite la construction d'un projet global pour la commune. **Aujourd'hui, oui, je crois que nous pouvons dire que nous avons pris le bon rythme et que le travail réalisé depuis un an est certes perfectible, mais qu'il est de qualité.** La mise en place du périscolaire, qui s'est faite dans un temps record pour le coup, le montre bien. Nous avons mis sur pied un système diversifié avec du sport, de la culture, des activités collectives... une vraie proposition éducative et complémentaire à ce qui se fait en classe.

SVC: Après les élections municipales, beaucoup de Saônois ont eu l'impression que la commune allait bouger et se transformer très vite. Pourtant, on a le sentiment que peu de choses se passent. Où en est-on des différents projets évoqués lors de la campagne ?

YD: Pendant la campagne, nous avons évoqué beaucoup de sujets, en effet. Et depuis l'élection, même après la réunion d'information que nous avions promise et qui s'est tenue il y a

quelques mois, j'entends ces remarques et ces critiques sur des projets qui n'avancent pas. Mais comme je l'ai dit, la prise de fonction nécessitait une période d'adaptation. Et puis, nous ne pouvions pas faire abstraction des finances...

Nous avons voulu prendre le temps de consolider notre connaissance des dossiers et les faire avancer de manière cohérente.

Les choses ne se voient peut-être pas, parce nous ne sommes pas dans le temps de la construction, **mais elles avancent** car les réflexions mûrissent, des partenariats naissent et les décisions que nous prenons sont pesées et sages !

Il suffit de regarder quelques projets de plus près pour s'en convaincre.

Pour la réfection de l'ancien gymnase par exemple, nous savons que nous sommes face à un dossier de réhabilitation technique et nous avons souhaité nous faire aider pour la rédaction du cahier des charges. Nous avons bénéficié de l'expertise du Département et du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE). Le cahier des charges est à présent prêt et nous recherchons l'architecte. Saône aura bien un second gymnase rénové et surtout moins vorace en énergie.

Autre dossier majeur, la zone de la Gilleroye. Le développement de cette zone est intimement lié à celui de la zone commerciale. Chacun a pu voir les travaux qui ont débuté au Super U. C'est un premier pas. Mais pour cette zone commerciale, nous voyons encore plus loin et nous avons rencontré le mois dernier un prestataire spécialisé qui va nous rendre, dès cette rentrée 2015, un projet d'aménagement des terrains situés entre la caserne des pompiers et le magasin Netto.

En parallèle, pour la zone de la Gilleroye qui sera destinée à l'habitat, nous avons aussi pris contact avec une société, et nous sommes aidés par la Communauté d'Agglomération et l'AUDAB, agence publique spécialisée en urbanisme. Avec ces interlocuteurs, nous allons porter un projet de lotissement dont la première esquisse nous sera, elle aussi, proposée à la rentrée. Alors oui, cela a pris plus d'un an, mais nous avons voulu bien faire et nous avons recherché les expertises qui nous offraient des garanties pour la réalisation de projets cohérents et justement dimensionnés pour la commune.

SVC: Et quid du centre-bourg ?

YD: J'allais y venir. C'est l'autre projet qui a soulevé beaucoup de questions au moment des élections. Et il est particulièrement complexe ! Il ne suffit pas comme le disent certains de faire tomber l'ancienne mairie et la salle Guinemand, de poser un enrobé et de tracer quelques places de parking et un rond-point à cet endroit... L'équipe et moi nourissons d'autres ambitions pour cet espace. Là encore, nous voulons travailler de manière réfléchie et globale. Ce dossier du centre-bourg pose des questions d'urbanisme, de vivre ensemble, de sécurité et nous ne voulons oublier aucun aspect. C'est pour cela que



nous nous entourons là encore de spécialistes : le Département, l'AUDAB et le CAUE constituent des points d'appuis fiables et expérimentés pour ce type d'opérations. Avec eux, nous allons regarder ce que l'on peut faire sur l'ensemble du centre du village. J'entends par là pour le secteur qui englobe la Mairie, la crèche, l'Outo, la nouvelle salle polyvalente et ses alentours, et, bien sûr, la salle Guinemand. **Nous voulons proposer un projet plus large et plus contemporain, avec peut-être un espace de vie central, une place qui pourrait accueillir les Saônois** en différentes occasions et pour différentes activités. Mais vous comprenez bien qu'un tel projet doit mûrir et surtout, au regard de nos finances, être phasé.

SVC: Justement, la contrainte budgétaire est donc si forte ?

YD: Nous l'avons exposé lors de la réunion ouverte à tous les Saônois il y a quelques mois, le contexte budgétaire est délicat. **On ne peut pas soupçonner la Direction des finances publiques, qui est le gendarme des finances des collectivités, d'être partiale.** Or, son étude, que nous avons commanditée, montre que, même si nous disposons fin décembre 2014 d'un fonds de roulement de 1,8 millions d'Euros, la commune est assez fortement endettée. Nous avons tout de même deux emprunts de 3 millions d'euros à rembourser sur 25 ans, dont l'un ne peut être modifié sans de lourdes pénalités. Et puis, si un matelas de 1,8 M€ peut être très confortable pour un foyer, pour une commune de 3500 habitants, il n'est finalement pas si important.

Il est aussi bon de préciser que **la dotation globale de fonctionnement**, qui est, pour faire simple, une sorte de subvention que l'État verse à la commune, **va passer de 330 000 € à 271 000 € ! C'est près de 18 % de moins.** Et cette réduction va s'aggraver jusqu'en 2020.

Vous imaginez bien qu'avec ces données, la construction du budget n'est pas simple et que la mise en œuvre de projets doit se faire de manière échelonnée et parfaitement calculée. Pour 2015, le Conseil municipal a voté un budget de 850 000 € dont 400 000 € proviennent du fonds de roulement. C'est un budget raisonnable qui nous permettra de lancer les projets.

SVC: Et sur le cadre de vie, la qualité globale de notre commune, qu'est-ce qui est fait? Qu'en est-il de la propreté des rues? de la sécurité des habitants?

YD: Ce sont là des problèmes qui nous préoccupent mais ce sont des questions qui nous concernent tous ! J'ai déjà eu l'occasion de le dire : **la propreté des rues et la sécurité, c'est d'abord une affaire de civisme et de savoir-vivre.** Nous avons malheureusement relevé beaucoup d'incivilités. Cela va du dépôt sauvage d'ordures en différents endroits à la vidange de véhicule sur la place centrale de la commune. J'appelle encore une fois

chacun à se responsabiliser et à ne pas se rendre coupable de telles actions qui sont néfastes à toute la commune.

Dans le domaine de la sécurité, je suis souvent interpellé sur des problèmes de comportements routiers dangereux, comme à proximité de l'école. Pour cela, il en va de même : c'est un challenge collectif. La pub le dit d'ailleurs très bien : « Sécurité routière, tous responsables ! ». Mais sur ce point particulier, je sais aussi que je ne peux pas me contenter d'en appeler au civisme et c'est pour cela que j'ai demandé à la Gendarmerie d'être plus présente à cet endroit, notamment aux heures d'entrée et de sortie des classes.

SVC: On parle aussi de l'installation de caméras.

YD: Oui, en matière de sécurité, nous avons aussi décidé de l'installation d'un système de vidéo-protection. Bien sûr, ce n'est pas la panacée mais cela constituera un début de solution, comme le montre l'expérience d'autres communes. C'est encore en réflexion mais **des caméras pourraient être installées près du collège, de la nouvelle salle et de l'Outo, peut-être aussi de la maison de retraite.** Tous les appareils seront installés sur des équipements publics. Mais, quoi qu'il en soit, l'installation ne se fera pas sans une information spécifique aux habitants.

SVC: Pour une commune qui reste modeste par la taille, le dynamisme associatif est bon. Comment la Mairie participe-t-elle à ce dynamisme ?

YD: J'ai toujours considéré que c'était une des forces de la commune. Regardez le nombre de manifestations d'ampleur et populaires dont nous bénéficions : la Diag, Saônorités, la bourse aux sports ou aux vêtements... Ce sont des projets que nous continuerons à accompagner par des subventions, des mises à disposition de salles ou des aides techniques.

Et pour encore développer le dynamisme et la coopération entre elles, **nous nous penchons sérieusement sur un projet de maison des associations.** Une réunion s'est d'ailleurs tenue sur ce sujet et pas moins de 28 de nos 33 associations étaient présentes ! Je remercie d'ailleurs tous les responsables associatifs de leur investissement bénévole. Il faut savoir reconnaître les mérites des ces gens-là. Ce sont aussi les associations qui font qu'il fait si bon vivre à Saône.

Finances: les CaisseS sont-elles vides?



Depuis plus d'un an maintenant, Monsieur le Maire Yoran DELARUE et sa majorité persistent à faire croire que la commune n'a plus les moyens pour réaliser ses promesses électorales. L'équipe précédente aurait tout dépensé et les dotations de l'État diminueraient de 20% en 2015 et de 48% ensuite.

La réalité est tout autre: en 2014, la commune détenait plus d'1,8 million d'euros en liquidités et au moins le double avec les réserves et le patrimoine fonciers. Quant aux dotations de l'État pour 2015, elles ne baissent que de 6%.

Tout ceci pour justifier une augmentation de 30% des nouvelles dépenses de l'équipe de Yoran DELARUE soit 900 000€ environ et aussi pour prendre 600 000€ dans la réserve et l'amputer du tiers dès cette année.

Pour quels projets? Nous avons interrogé la majorité en place et nous sommes encore à ce jour sans réponse.

Nous réclamons donc plus de transparence dans l'utilisation de ces fonds et nous demandons une vision d'ensemble plus cohérente pour les années à venir. C'est pourquoi, au nom des deux votants sur cinq qui nous ont accordé leur suffrage en 2014, nous avons voté contre le budget 2015 présenté en séance du Conseil municipal le 10 avril.

S'il est vrai que la municipalité précédente a endetté la commune avec des réalisations nécessaires, la majorité actuelle met en péril les finances publiques et cherche à en faire assumer la responsabilité à d'autres.

Gisèle PARIS, Dominique PEYRARD, Michel ROGNON et Alain VIENNET, conseillers municipaux d'opposition.

Une agréable croisière

Lundi matin, un groupe de 53 personnes conduites par Jean-Marie Defrasne, président du club du 3^e âge, prenait le car, piloté par Sylvie.

Le véhicule prenait le cap sur Saint-Jean-de-Losne où une croisière sur la Saône était prévue.

Cette ville portuaire abrite un fort intéressant musée de la batellerie qui possède de nombreuses maquettes, bateaux-lavoirs, coches d'eau, bateaux-écuries, pousseurs-remorqueurs... La guide a présenté ces souvenirs, deux siècles d'histoire, expliqué la manière de naviguer au fil de l'eau, depuis la traction humaine, remplacée par les chevaux et les moteurs. Aux murs, des plaques de péniches en cale sèche, ou disparues, étaient exposées.

À bord du Vagabondo, une très agréable balade sur la Saône était programmée. Elle permettait de découvrir, au fil de l'eau, de très jolis paysages paisibles, de croiser des bateaux de plaisance, de rencontrer des flottilles de canards, de cygnes avec leur progéniture, tout en dégustant un excellent repas.

Produits de beauté au lait d'ânesse

Cette sortie s'est prolongée par la visite d'une ferme pédagogique, la Charrette bleue. Ce domaine agricole biologique produit du lait d'ânesse qui se transforme en produits de beauté, en savon artisanal, ou est vendu à des patients. Utilisé durant des siècles par des personnalités royales, du spectacle, il permet de lutter contre des maladies, de rendre l'éclat à la peau. Des dames ont même réalisé quelques emplettes...



70^e anniversaire De la Victoire Du 8 mai 1945

« Célébrons votre victoire : victoire de mai, victoire radieuse de printemps qui redonne à la France la jeunesse, la force et l'espoir ». C'est ainsi que le général d'armée de Lattre de Tassigny concluait son ordre du jour n°9 adressé le 9 mai 1945 aux valeureux soldats de la 1^{re} Armée française.

Le 7 mai 1945, à 2h41, un premier acte de capitulation allemande est signé à Reims. Les combats doivent cesser à 23h01, le 8 mai, heure française. La nouvelle n'est communiquée officiellement en France que le lendemain.

Le 8 mai, à 15h00, les cloches de toutes les églises françaises sonnent donc officiellement la fin de la guerre tandis que le général de Gaulle en fait l'annonce radiophonique : « *La guerre est gagnée. Voici la victoire. C'est la victoire des Nations Unies et c'est la victoire de la France* ».

Pour Staline, il ne suffit pas que la capitulation ait été signée à Reims. Il faut aussi qu'elle soit ratifiée à Berlin, au cœur du III^e Reich, et accessoirement dans la zone d'occupation soviétique. Cette formalité est accomplie le lendemain, le 9 à 0h28 exactement, au quartier général des forces soviétiques du maréchal Joukov.

Bien que la France se fût officiellement retirée de la guerre avec l'armistice du 22 juin 1940, le gouvernement du général de Gaulle est représenté à Berlin par le général Jean de Lattre de Tassigny.

La date du 7 mai a rapidement été éclipsée par celle du 8 mai, date officielle. La date retenue par l'URSS, l'actuelle Russie, pour fêter l'événement est d'ailleurs le 9 mai.

Le plus vaste et le plus meurtrier conflit de l'histoire venait de prendre fin. Ce conflit dépassant la scène européenne avait gagné la planète toute entière. L'humanité elle-même était mise en danger par l'ampleur de cette guerre en termes d'étendue géographique, mais également en termes de rapport de l'homme à lui-même. Des hommes ont combattu pour la liberté de notre nation et nous devons garder en mémoire leur courage et leur détermination.

Symbole de la cohésion nationale, le 8 mai marque la capitulation de l'Allemagne nazie, la fin de la Seconde Guerre mondiale, la victoire de toutes les résistances contre la barbarie en Europe, la victoire de la liberté et de la démocratie ; cette date est même devenue le symbole de la réconciliation franco-allemande. C'est l'occasion de condamner les atteintes aux droits de l'homme.

Cette journée donne lieu à des cérémonies patriotiques à l'échelon national, départemental, et communal.

La commémoration du 8 mai est donc un moment privilégié pour fédérer la population autour de la mairie, garante des valeurs républicaines dans sa commune.

Les maires doivent préparer le déroulement de la manifestation avec le préfet, la délégation militaire départementale, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC) et autres organismes d'anciens combattants. Un certain formalisme doit être respecté : veiller à la solennité de la cérémonie (lieu adapté, symbolique, discours de circonstance, protocole, cérémonial...).

Pour la commémoration de la fin de la seconde guerre mondiale, la France toute entière veut marquer son attachement à tous les hommes qui ont combattu pour elle.

C'est sous un beau soleil que la cérémonie du 70^e anniversaire de l'armistice de 1945 a rassemblé de nombreux Saônois et voisins devant le monument aux morts, venus rendre hommage à toutes ces victimes au nom de la liberté, de notre liberté.

La cérémonie débute en présence de Monsieur Ludovic FAGAUT, vice-président du Conseil départemental du Doubs, d'élus, des porte-drapeaux, de militaires du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon, de Gendarmes, des sapeurs-pompiers et la batterie fanfare.

Dans son discours, Monsieur le Maire, Yoran DELARUE, a rappelé d'autres dates qui ont marqué d'un sceau indélébile cette année de fin de guerre avec des événements synonymes d'espérance, mais également d'horreur.

Pour la lecture de l'ordre du jour, Monsieur le Commissaire en chef de 2^e classe MANGOLD, chef du Groupement de soutien de la base de défense de Besançon, met les troupes au garde-à-vous, puis au présentez armes pour le moment de recueillement. Vient la lecture de l'appel des morts des guerres de 1914/1918 et 1939/1945 ; suivent le dépôt de gerbe, puis la sonnerie « aux morts » et la fatidique « minute de silence ». Un hommage est rendu à tous nos soldats morts au combat, à tous ceux qui ont été les victimes de l'horreur et à tous ceux qui ont perdu un être cher. Rappelons-nous la valeur de ces comportements héroïques et de cette détresse vécue. Souvenons-nous de nos concitoyens qui étaient encore parmi nous il y a peu et qui ont connu la peur dans la Résistance ou dans les combats, la détresse dans les camps de prisonniers.

La Marseillaise clôture cette cérémonie qui se termine devant la salle des fêtes par une aubade de la batterie fanfare, avant d'être conviés au vin d'honneur offert par la municipalité. L'ensemble est effectué dans le cadre réglementaire de sonneries et hymnes traditionnels.

Il est plus que jamais utile aujourd'hui de méditer cette pensée du résistant emblématique que fut Pierre Brossolette : « *Ce que nos morts attendent de nous, ce n'est pas un sanglot, mais un élan* ».

Nous devons nous souvenir aujourd'hui, demain, toujours, de ce que signifie ce 8 mai 1945. Souvenons-nous et n'oublions jamais.



Première rencontre

Des écoles de tambour française et américaine



L'école de musique du Plateau a accueilli le 28 février 2015 une délégation de spécialistes de la caisse américaine traditionnelle, dont le maître de l'instrument Mark Reilly, membre du régiment des Old Guard, escorte du Président des États-Unis.

De passage en Europe, entre carnaval de Bâle et rencontre avec les écoles allemandes et hollandaises de caisse traditionnelle, Mark Reilly, «leader snare» des «Old Guard Fife and Drum Corps», a accepté l'invitation conjointe de l'école de musique du Plateau et de la fédération internationale de l'école française du tambour (FIEFT), pour concrétiser ainsi la première rencontre franco-américaine. La matinée, une conférence en présence du Président de la FIEFT Yvon Roussel venu de Bretagne et le musicologue lyonnais Olivier Mollon, spécialiste de l'instrument, a permis à chaque pays de présenter, puis d'échanger quant à l'histoire, aux techniques, aux factures instrumentales spécifiques au tambour, instrument à connotation fortement martiale pour avoir accompagné les armées au combat, alors que les richesses esthétiques de son jeu et de son répertoire traditionnel ou moderne sont multiples, variées et en constante évolution. L'après-midi, nos hôtes américains ont offert une «master class» publique, agrémentée de nombreuses démonstrations impressionnantes. Ajoutons que Peter Vulperhorst, percussion-



niste hollandais, a fait le déplacement pour participer à cette journée exceptionnelle aux côtés de son ami Mark Reilly. Non sans une certaine fierté, notre Plateau et son école ont ainsi largement contribué à la réalisation de ce projet ambitieux, pour offrir à la population de notre secteur géographique une animation percussive de haut vol! L'idée étant, à terme, d'organiser en France un grand symposium international autour du tambour avec des représentants américains, suisses, allemands, italiens, belges, hollandais, etc. Évidemment, la délégation est repartie non sans avoir visité les vignobles jurassiens et dégusté la gastronomie comtoise; mais aussi chargée de cadeaux dont des montres et livres sur la région, ainsi que des baguettes de la fabrique bourguignonne Resta-Jay. Nous adressons nos plus vifs remerciements aux élus régionaux, départementaux et communaux, aux artisans français Resta-Jay et Pottiez, aux familles, aux professeurs, aux bénévoles et élèves de l'école de musique, qui ont largement contribué à la réussite de cette rencontre.

Judo Club

Le Judo Club Du Marais, en partenariat avec le Dojo franc-comtois, a organisé le 29 mars dernier la compétition amicale de Judo à Saône dans le nouveau gymnase. Celle-ci a rassemblé 350 judokas tout au long de la journée (de la catégorie Moustiques à Minimes) venant de Besançon et des environs.

Pour encadrer cette compétition, une soixantaine de bénévoles, arbitres, licenciés du club, médecin, responsables des épreuves, préposés à la buvette, étaient mobilisés. Une organisation parfaite.

Le club a décerné pour chaque participant une médaille. Le Maire, Yoran DELARUE, les adjoints, Luc BANDELIER et Valérie COURCIER, ont félicité les lauréats et leur ont remis des récompenses bien méritées.

Deux démonstrations de Taiko (mot japonais qui signifie «tambour») réalisées par Lucie et Hervé Trutt, ont eu lieu au cours de cette journée sportive qui s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et amicale.

En espérant faire encore mieux l'année prochaine...

J.-F. Caloi



Nettoyons la nature



Le samedi 18 avril au matin, une équipe de 40 bénévoles a nettoyé notre commune. Le résultat est flagrant et décevant : 100 sacs ramassés et environ 2 tonnes de déchets en tous genres (pneus, canettes, bouteilles en verre, plastiques, mégots, déchets ménagers, couches-culottes, etc.).

Le travail effectué est remarquable, il reste malgré cela encore des débris sur notre commune.

Je fais appel au bon sens et à la citoyenneté de tous ceux qui par ces comportements irresponsables polluent la nature et pourrissent l'avenir de leurs enfants et petits-enfants, afin qu'ils cessent de jeter leurs déchets le long des routes et dans les bois. Des opérations comme celle-ci sont nécessaires mais ne devraient pas exister.

Je tiens à remercier tout particulièrement et chaleureusement chaque bénévole pour ce travail parfois ingrat, qui avec dévouement et sérieux, a contribué à rendre notre village encore plus beau et accueillant.

Luc Bandelier



diaGonale Du Doubs

La Diagonale du Doubs, édition 2015, a été une nouvelle fois une grande réussite. Le plaisir, la bonne ambiance, la convivialité et la météo, étaient au rendez-vous pour célébrer ce 20^e anniversaire.

Des parcours innovants, aussi bien à VTT que cyclo, ont permis de parcourir les sentiers et redécouvrir les magnifiques paysages de la vallée de la Loue. Pour preuve, les larges sourires des participants, des bénévoles, des partenaires, des soutiens locaux, ont été les plus grandes récompenses des membres du bureau de la Diagonale.

Mais tout ceci n'est possible qu'avec une structure à la hauteur de l'évènement. Les membres du bureau, même si motivés, ont besoin d'être renouvelés. Si le cœur vous en dit, de prendre part à l'organisation et à la préparation de la 21^e aventure, nous vous invitons à vous faire connaître auprès du bureau de l'Amicale, 34 rue de la Fontaine à Saône, qui transmettra vos coordonnées au responsable de l'activité.

Venez intégrer un groupe dynamique et convivial pour que la Diagonale du Doubs poursuive son histoire de manifestation sportive de renommée, et qui permet à Saône d'être toujours aussi dynamique.



Exposition

■ L'artiste peint au pastel sec, une matière très sensible à travailler, tout en douceur.

Saône

Marie-Jeanne Rigoulot-Doutaz expose à l'Outo

Marie-Jeanne Rigoulot-Doutaz, Saônoise depuis quelques années, qui a connu des malheurs familiaux, s'est réfugiée dans la peinture, pour oublier sa détresse.

Elle a vécu en Suisse, dans le Haut-Jura. Marie-Jeanne a fréquenté l'université de Fribourg pour se perfectionner dans son art.

L'artiste a accroché ses toiles aux cimaises de l'Outo.

L'artiste peint au pastel sec, une matière très sensible à travailler, tout en douceur.

Les différents pigments apportent de la pureté à l'œuvre, une certaine tendresse. La couleur est déterminante, estompée,

voire vibrante. Marie-Jeanne aime associer le minéral et le végétal, capter les frémissements de la nature. Les marais, source de méditation, l'inspirent grandement.

Lors du vernissage, organisé par Valérie Courcier, adjointe à la culture, le maire, Yoran Delarue, s'est montré particulièrement sensible à cette production qui magnifie des endroits connus et inconnus de cette vaste étendue humide.

Marie-Jeanne Rigoulot-Doutaz, qui habite 10, rue du Hameau cherche des petits groupes pour partager des après-midi picturaux, autour de la peinture.

Contact : 03.81.60.84.46.



Mario Ducceschi n'est plus

La population a appris, avec consternation, le décès, à l'âge de 75 ans, de Mario Ducceschi.

Le défunt avait quitté l'Italie, avec sa famille, pour la France, à 10 ans. Il apprit notre langue à l'école et décrocha le certificat d'études. Avec son père, son frère Vénicio, décédé accidentellement, il travaille comme bûcheron puis entre à la scierie Hanriot-Colin, aux établissements Greset.

Le jeune Mario s'intègre très vite au village. Grand sportif, d'un fort gabarit, très populaire, jovial, il joue au football à L'Espérance de Saône, croise les gants avec le champion de boxe Jean Josselin.

Sa vie professionnelle est interrompue, durant 28 mois, passés sous les drapeaux, en Algérie.

En 1966, il décide de retourner au pays natal, est embauché dans une société de transports internationaux. Il continue à pratiquer le sport, s'entraîne avec Nino BENVENUTI, champion du monde des poids moyens.

En retraite, Mario ne reste pas inactif; il poursuit une carrière d'arbitre de football national. À Prunetta, cité jumelée avec Saône, il développe la Croix-Verte (l'équivalent de la Croix-Rouge française), organise des cours de secourisme, crée un réseau d'ambulances, préside l'assemblée des associations locales.

Mario revenait souvent à Saône, à Gennes chez sa belle-sœur Louise et principalement lors des cérémonies du 11 novembre où il retrouvait ses amis anciens combattants.

En 1993, il jeta les bases d'un jumelage Piteglio-Saône. Une charte fut signée en 1995 sous la municipalité Guy DEVAUX. De nombreux échanges sont organisés entre familles, footballeurs.

Malgré un état de santé déficient, Mario avait souhaité préparer les 20 années du jumelage et venir à Saône les 26, 27 et 28 juin prochains. Son mal insidieux en décida autrement.

Ses obsèques ont été célébrées à Prunetta. Les Saônois n'oublieront pas cet homme généreux, très énergique, extrêmement sympathique, très dévoué pour la chose publique, et qui était titulaire de nombreuses médailles civiles et militaires.



In memoriam

Maurice Blanc : un exemple pour les jeunes

Maurice Blanc s'est éteint à la maison de retraite de Bellevaux, le 26 décembre dernier à l'âge de 93 ans.

Enfant du pays, il grandit au sein d'une famille nombreuse élevée avec un certain rigorisme.

Maurice, très jeune, entre dans la vie active. Il occupera un poste de régleur aux établissements MISEREY puis de contrôleur à l'usine KELTON-TIMEX.

Durant les années noires de la guerre, Maurice ne peut échapper au STO (service de travail obligatoire). Il travaille dans une usine allemande mais réussit à s'échapper par une manière habile. De retour, il doit se cacher, est hébergé dans une ferme, vit en forêt et rejoint le maquis de Fontain. Sous le surnom de BOSY, avec son chef de groupe, le Colonel VUILLEMIN, il participe à des coups de main à la libération de Besançon. Engagé pour la durée de la guerre, Maurice combattra sur le front de l'Est et sera démobilisé le 28 novembre 1945.

Il épousera Anne-Marie TOURNIER qui lui donnera cinq enfants. Le couple s'installe au village.

Maurice participe à l'opération Castors, manie le pic, la pioche, aligne les agglomérés. Toute la maisonnée occupe un pavillon spacieux, en fin de travaux durant l'année 1954.

À peine remis de ses efforts accomplis durant plusieurs années, Maurice entre au corps de sapeurs-pompiers, connaît deux chefs de corps, fait partie de la clique, joue du tambour.

Il est sollicité pour faire partie du conseil municipal où il siège durant deux mandats et fait entendre sa forte voix.

Tout naturellement, Maurice se joindra à l'association des anciens combattants et victimes de guerre, assiste à toutes les manifestations.

À 57 ans, Maurice part en pré-retraite. Lui, l'homme infatigable, impulsif, ne se satisfait pas de cette situation et découvre la marche athlétique.

Dans le frais matin, emperlé de brume, route de Naisey, Maurice bat l'asphalte. Ses jambes grêles et noueuses, animées d'un mouvement saccadé et vif, font flotter un short un peu large. L'œil fixe, volontaire, la casquette de toile bien enfoncée sur le crâne, notre athlète, sans un regard pour ceux qui le doublent ou le croisent, avale les kilomètres. Sur son visage tendu, se lit toute la hargne de vaincre, de gagner de précieuses minutes sur son tableau de marche. Sa main serre nerveusement une éponge. Les deux bras



se balancent en cadence. On dirait qu'ils accélèrent l'allure. Maurice s'entraîne seul sur une vingtaine de kilomètres.

«Vas-y pépé!» cette apostrophe est lancée par de jeunes cyclistes qui ralentissent à sa hauteur. Et le papy de répondre «Salut les jeunes, bon courage».

«Le gamin» pour ses copains du Club de marche bisontin, s'est aligné au départ de la Corrida de Besançon, aux 12 heures de Besançon, aux 9 heures de Pontarlier, à de multiples épreuves au bénéfice d'associations caritatives.

Victime d'une hernie discale, la mort dans l'âme, Maurice doit décrocher. Il ne lui restera plus que des souvenirs, ceux passés sur le goudron durant des heures et des heures, sur des centaines de kilomètres.

Maurice souhaitait que beaucoup de jeunes trouvent dans le sport ce que lui-même a ressenti pleinement sur les routes de Franche-Comté, le goût de la lutte, de l'instinct combatif, l'envie de se surpasser. «Après l'effort, on ressent mieux la joie» a écrit Pindare.



Anne-Marie, vos deux filles, Françoise et Martine, vos trois fils Gérard, Michel et Raymond, leurs enfants, soyez fiers de votre mari, de votre père et grand-père, figure du village courageuse, aux grandes qualités morales et physiques.

dominique Winkelmuller

Un Des piliers De l'école prend sa retraite

Mardi soir s'est déroulé, au groupe scolaire, une rencontre empreinte de simplicité en l'honneur de Dominique Winkelmuller, professeur des écoles, qui prend sa retraite.

Le directeur Michel Guyon, entouré de ses collègues, du maire, Yoran Delarue, Emilio Juarez, son adjoint, a souhaité une réception placée sous le signe de la convivialité.

Michel et Dominique se connaissent depuis une trentaine d'année. Le directeur voit en lui un ami, l'ancien locataire d'un logement de fonction, le gardien du temple laïc, celui des traditions, un enseignant exigeant avec lui-même et les élèves, un sportif accompli. Le maire, qui a échangé des balles de tennis avec lui, a prononcé des paroles bienveillantes à celui qui a accompli une très longue carrière à Saône, a entretenu d'excellents rapports avec ses collègues, et les municipalités. Il lui a remis un cadeau au nom de la commune reconnaissante.

Un ancien de ses directeurs, Jacques Dubois, a dit tout le bien qu'il pensait de son adjoint et le grand plaisir d'avoir travaillé à ses côtés. Le futur retraité s'est montré très satisfait de sa carrière. Normalien de 76 à 78, après un poste d'un an à Besançon, il s'installe à Saône. Il va s'en éloigner durant 5 ans en sa qualité de conseiller pédagogique en EPS mais reviendra à son port d'attache. Dominique a pratiqué le handball au niveau national avec l'ESB, il possède un brevet d'État de maître formateur. Il s'est largement impliqué dans la vie associative locale, a développé le handball, le tennis, le volley-ball. Il a parfaitement transmis ses valeurs intrinsèques à ses élèves qui faisaient de lui un excellent maître. Il a montré à plusieurs générations les bienfaits qu'engendre le sport. Dominique, navigateur accompli, va acquérir un bateau et voguer sur les canaux. Il emportera son VTT et découvrira la France profonde. Nous lui souhaitons bon vent, une longue retraite active.



Jean-Pierre Hugot

au salon De l'aGriculture

Saône

Jean-Pierre Hugot, un agriculteur heureux

« J'ai passé une dizaine de jours extrêmement fatigants, porte de Versailles, mais je ne regrette pas ce déplacement ». Ainsi, s'exprime Jean-Pierre Hugot, agriculteur au village, membre du Gaec des Fiètres, qui a participé au Salon de l'Agriculture.

Jean-Pierre est revenu, chez lui, tout heureux. Pensez donc, sa jument Crioline, une superbe comtoise de 3 ans, pesant 852 kg, vient d'obtenir la deuxième place, sur le plan national.

Ce succès, pour une première participation du propriétaire, récompense un passionné des équidés dans

la continuité des générations familiales.

Tout le monde, épouse, enfants, belle-fille, a été témoin, sur place, de l'excellente prestation de Crioline, câlinée par le petit-fils de 3 ans et demi, un futur paysan.

Jean-Pierre a côtoyé, à Paris, des éleveurs de toute la France qui n'exercent pas tous la profession d'agriculteurs. L'un d'eux, son voisin, très sympathique, était directeur de banque. « L'ambiance se révélait excellente », confirme Jean-Pierre. « Nous mangions ensemble, goûtions aux spécialités de diverses régions. A tour de rôle, le soir, nous offrons

l'apéritif. Je suis plutôt habitué au calme et je supportais, assez mal, les bruits ambiants. Ma femme m'avait, heureusement, apporté des boules Quies. Quelques noctambules perturbaient nos nuits. Il fallait se lever à 5 h 30. Dans la journée, nous étions à la disposition du jury. A 7 h, tout était nickel dans les boxes et les allées. J'ai eu la visite de personnes de Saône et des alentours. C'est sûr, je retournerai au salon avec une autre jument, comme l'impose le règlement ».

« Pour nous, c'est une véritable consécration », ajoute Claude son épouse.





JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ



BIENTÔT
16
ANS !
PENSEZ AU
RECEN-
SEMENT

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT
DE DÉFENSE !

QUI ?

Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ?

Pour vous enregistrer et permettre votre convocation à la journée défense et citoyenneté. **L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.**

COMMENT ?

Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.mon.service-public.fr
Vérifiez ensuite que le e-recensement est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants :
pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Allez dans la rubrique «catalogue des services», cliquez sur «les démarches», puis, dans la zone «recherche» tapez «recensement citoyen en ligne».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants :
pièce d'identité et livret de famille.



SECRETARIAT GENERAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL

Renseignements et contacts : Centre du service national
de Besançon (dpts 25/39/70/90) tél 03 81 87 18 81



www.defense.gouv.fr/jdc



Important : **Canicule**

Comme chaque année, il est indispensable de rappeler à toute la population que les périodes de canicule doivent être l'occasion de s'intéresser aux autres, et plus particulièrement aux personnes âgées, isolées ou malades.

Si autour de vous, vous avez connaissance de certaines difficultés rencontrées par celles-ci pour se protéger des méfaits souvent graves des fortes chaleurs, merci d'en avertir les familles si cela est possible, mais également la Mairie en téléphonant au 03 81 55 71 31.

En cas d'urgence, si vous constatez un début de malaise dû à la chaleur, n'hésitez pas à composer le

15



SI VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE

Prévenez immédiatement, en composant le 17, le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (véhicule, langage, vêtements...).



Avant l'arrivée de la police ou de la gendarmerie : protégez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre;
- interdisez l'accès des lieux à toute personne, sauf en cas de nécessité.

Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre choix (conformément à la Charte d'accueil de la police et la gendarmerie nationale). Munissez-vous d'une pièce d'identité. Vous pouvez pré-déposer plainte en ligne (www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr).

Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés. Déclarez le vol à votre assureur.

Le dépôt de plainte après un cambriolage ou une tentative est essentiel.

Il permet aux cellules cambriolages implantées dans chaque département de faire des recoupements et ainsi de favoriser l'identification des auteurs de délits. Ces unités sont épaulées par des policiers ou des gendarmes formés en police technique et scientifique qui se déplacent sur chaque cambriolage pour relever les traces et indices.



**VOUS ETES VICTIME D'UN CAMBRIOLAGE :
COMPOSEZ LE 17 OU LE 112**

**OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
TÉLÉPHONES PORTABLES MOBILE :**

**SFR : 10 23
ORANGE : 0 800 100 740
BOUYGUES TELECOM : 0 800 29 10 00
FREE MOBILE : 32 44 ou 0 899 960 702**

**VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE OU
VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :**

© DICOM - Photos © SIRPA - P.P. - Fotolia.com



Contre les cambriolages,
ayez les bons réflexes!



www.interieur.gouv.fr





PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Lorsque vous prenez possession d'un nouvel appartement ou d'une maison, pensez à changer les serrures.

Equipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un viseur optique, d'un entrebâilleur.

Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage automatique intérieur/extérieur, alarmes ou protection électronique...). Demandez conseils à un professionnel.

N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

Si vous avez perdu vos clés et que l'on peut identifier votre adresse, changez immédiatement vos serrures.

Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte à lettres, dans le pot de fleurs... Confiez les plutôt à une personne de confiance.



PROTEGEZ VOTRE DOMICILE

Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.

Ne laissez pas traîner dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage...

Avant de laisser quelqu'un pénétrer dans votre domicile, assurez-vous de son identité en utilisant l'interphone, le judas ou l'entrebâilleur de porte.

En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

Placez en lieu sûr et éloigné des accès vos bijoux, carte de crédit, sac à main, clés de voiture et ne laissez pas d'objets de valeur qui soient visibles à travers les fenêtres.

Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être visible des personnes de passage chez vous.

Photographiez vos objets de valeur pour faciliter les recherches en cas de vol.

Notez le numéro de série et la référence des matériels, conservez vos factures ou expertises pour les objets de très grande valeur.

Signalez au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant laisser présager la préparation ou la commission d'un cambriolage.

Vous pouvez contacter votre **réfèrent sûreté** pour réaliser une consultation de sûreté de votre domicile (renseignez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie).

EN CAS D'ABSENCE DURABLE

Prévenez une personne de confiance de votre entourage (famille, ami, voisin, gardien...).

Faites suivre votre courrier ou faites le relayer par une personne de confiance : une boîte à lettres débordant de plus révèle une longue absence.

Votre domicile doit paraître habité : demandez que l'on ouvre régulièrement les volets le matin.

Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

Ne communiquez pas vos dates de vacances ou vos absences par tweet, ou sur votre mur Facebook.

Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne.

Dans le cadre des opérations « Tranquillité vacances » organisées tout au long de l'année, signalez votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie ; des patrouilles pour surveiller votre domicile seront organisées.



Choses du passé

Abbé Simon

« Le 20 septembre 1954, magnifique saut de 35 mètres de M. l'abbé Simon... Bel exemple de courage... »

Le 20 septembre 1954 Magnifique saut de 35 mètres
de M. l'abbé Simon. Bel exemple de courage...
En toute sympathie à M. Deguerce. Danges



Recyclables
semaine
impaire

Jours de collecte JEUDI

déchets ménagers

Gennes • La Chevillotte • Le Gratteris
Mamirolle • Nancray • Saône

2015

JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
M 1	S 1 31	M 1	J 1	D 1 1 ^{er} fév.	M 1
J 2	D 2	L 2	V 2	L 2	M 2
V 3	L 3	J 3	S 3 40	M 3	J 3
S 4 27	M 4	V 4	D 4	M 4	V 4
D 5	M 5	S 5 36	L 5	J 5	S 5 49
L 6	J 6	D 6	M 6	V 6	D 6
M 7	V 7	L 7	M 7	S 7 45	L 7
M 8	S 8 32	M 8	J 8	D 8	M 8
J 9	D 9	M 9	L 9	L 9	M 9
V 10	L 10	J 10	S 10 41	M 10	J 10
S 11 28	M 11	V 11	D 11	M 11 1 ^{er} fév.	V 11
D 12	M 12	S 12 37	L 12	J 12	S 12 50
L 13	J 13	D 13	M 13	V 13	D 13
M 14 1 ^{er} fév.	V 14	L 14	M 14	S 14 46	L 14
M 15	S 15 1 ^{er} fév.	M 15	J 15	D 15	M 15
J 16	D 16 33	L 16	V 16	L 16	M 16
V 17	L 17	M 17	S 17 42	M 17	V 17
S 18 29	M 18	V 18	D 18	M 18	S 19 51
D 19	M 19	S 19 38	L 19	J 19	D 20
L 20	J 20	D 20	M 20	S 21 47	L 21
M 21	V 21	L 21	M 21	L 21	M 22
M 22	S 22 34	M 22	J 22	D 22	M 23
J 23	D 23	M 23	V 23	L 23	M 23
V 24	L 24	J 24	S 24 43	M 24	J 24
S 25 30	M 25	V 25	D 25	M 25	V 25 1 ^{er} fév.
D 26	M 26	S 26 39	L 26	J 26	S 26 52
L 27	J 27	D 27	M 27	V 27	D 27
M 28	V 28	L 28	M 28	S 28 48	L 28
M 29	S 29 35	M 29	J 29	D 29	M 29
J 30	D 30	M 30	V 30	L 30	M 30
V 31	L 31	S 31 44	S 31	L 31	J 31 53

Horaires : début des collectes à 4h30.

Déchets résiduels : collecte hebdomadaire.

Déchets recyclables : collecte toutes les deux semaines (semaine impaire).

Jour férié : au cours des semaines comportant un jour férié, les collectes prévues sont reportées au lendemain du jour habituel. (À partir du jour férié, décalage de 24 h des collectes prévues jusqu'au samedi). Le service reprend normalement la semaine suivante.



Tél. : 03 81 41 55 35
Du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h30

Pour bien recycler, il faut bien trier



AVEC LES BOUCHONS
Bouteilles, bidons et
facons en plastique
(y compris bouteille d'huile
alimentaire, ketchup...)

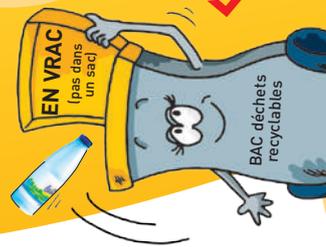
Cartons, cartonnets
et briques alimentaires



Papiers, journaux,
magazines, prospectus



Emballages métalliques
(boîtes de conserves, aérosols,
canettes de boissons, bidons de sirop,
barquettes en aluminium...)



- Les emballages doivent être vides et égouttés
- Inutile de les laver



Avec ou sans bouchon,
contrecouverts ou capotule

Les pots, bocaux et bouteilles en verre

→ Emballages en verre à recycler

Saône, votre commune > bulletin d'informations communales

Mairie : 26 rue de la Mairie - 25660 Saône - Tél. 03 81 55 71 31 - Fax 03 81 55 89 58 - www.saone.fr.st - Mail : mairie.saone@wanadoo.fr
Secrétariat : du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 16 h 45 ; le samedi de 9 h à 11 h 45.



Directeur de la publication : Yorand Delarue. Responsable de la communication : Luc Bandelier.

Ont participé à la rédaction de ce numéro :

L. Bandelier, Y. Delarue, A. Le Bras, J. Dubois, E. Juarez, A. Viennet, D. Peyrard, M. Rognon, G. Paris, C. Ducouloux, J. Kolly.

Conception, réalisation et impression : Simon Graphic - 25290 Ornans - Tél. 03 81 62 20 96

Imprimé sur papier 100% recyclé - Dépôt légal : juillet 2015 - Édité à 1550 exemplaires.

